

HSBC SFH (France)

**Rapport sur la qualité des actifs
au 30 Septembre 2013**

I. Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Date des données : 31/08/2013

Données en €

Categories de créances	Encours
- Créances commerciales	-
- Crédits à l'exportation	-
- Crédits de trésorerie	-
- Crédits à l'équipement	-
- Crédits investisseurs à l'habitat	5 322 971 212
- Autres crédits	-
	5 322 971 212

Types de contreparties	Encours
- Sociétés non financières et entrepreneurs	-
- Particuliers	5 322 971 212
- Autres	-
	5 322 971 212

Types de garanties	Encours
- Garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	1 038 473 837
- Garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	-
- Caution délivrée par un établissement de crédit	4 284 497 375
- Caution délivrée par une entreprise d'assurances	-
- Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	-
	5 322 971 212

L'unique organisme de cautionnement est le crédit Logement (*cf I.6*)

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Date des données : 31/08/2013

Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
- Capital restant dû à la clôture de l'exercice	836 111 478
- Produit de la quotité définie à l'article R.515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	201 030 523
	1 037 142 001

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
- Capital restant dû à la clôture de l'exercice	3 056 474 844
- Produit de la quotité définie à l'article R.515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	1 225 829 078
	4 282 303 923

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Date des données : 31/08/2013

Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
2002	12 365 090	276
2003	32 564 697	521
2004	51 381 030	647
2005	118 422 888	1 053
2006	193 360 291	1 438
2007	117 758 426	891
2008	98 068 766	748
2009	53 919 732	420
2010	82 701 734	519
2011	84 998 159	582
2012	126 269 703	789
2013	66 663 322	402
	1 038 473 837	8 286

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
2002	27 489 688	829
2003	64 773 028	1 391
2004	102 609 604	1 756
2005	379 838 176	3 879
2006	673 111 237	5 770
2007	277 565 848	2 684
2008	223 011 333	2 297
2009	254 367 209	2 124
2010	439 075 305	3 066
2011	421 674 449	3 193
2012	839 724 027	5 521
2013	581 257 471	3 941
	4 284 497 375	36 451

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Date des données : 31/08/2013

Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	1 206 367	149
1	3 637 616	192
2	7 536 268	218
3	14 521 710	291
4	22 163 287	380
5	27 802 369	412
6	43 744 226	482
7	49 105 436	517
8	50 994 660	475
9	58 999 618	499
10	45 669 475	385
11	66 965 949	483
12	92 694 016	620
13	81 497 435	537
14	79 999 205	500
15	28 214 161	175
16	47 523 628	273
17	95 574 239	512
18	68 487 029	373
19	58 392 875	319
20	14 121 252	85
21	14 689 147	79
22	17 205 245	83
23	25 307 797	132
24	20 810 637	103
25	1 004 681	4
26	605 509	8
	1 038 473 837	8 286

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	5 332 432	870
1	17 095 196	1 011
2	33 897 954	1 218
3	53 697 195	1 383
4	90 792 338	1 793
5	92 355 333	1 521
6	154 805 043	2 036
7	216 834 116	2 431
8	240 084 433	2 341
9	243 635 036	2 201
10	129 104 869	1 182
11	251 339 503	1 992
12	405 889 829	2 762
13	336 310 388	2 249
14	377 900 474	2 471
15	78 281 055	513
16	224 993 279	1 304
17	355 155 215	1 944
18	283 309 447	1 498
19	286 260 679	1 641
20	38 719 093	228
21	84 856 897	466
22	60 662 898	270
23	113 767 466	519
24	101 131 066	531
25	1 711 953	13
26	6 503 119	61
27	26 656	1
28	44 411	1
	4 284 497 375	36 451

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

L'ensemble des biens apportés en garantie est localisé en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribué au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

✓ Prêts garantis par une hypothèque :

Pondération : 100%.

✓ Prêts garantis par un organisme de cautionnement :

Pondération : 100%.

L'unique organisme est le crédit Logement dont la notation au 30/09/2013 est la suivante :

Organisme d'évaluation	Notation long terme
Moody's	Aa3
Standard & Poor's	A+

7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L.313-42 à L.313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5).

Néant

II. Exposition sur des personnes publiques

Néant

III. Organisme de titrisation et entités similaires

Néant

IV. Valeurs de remplacement

Au 30/09/2013, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par HSBC SFH (France) au titre du placement de ses fonds propres sont les suivants :

✓ Trésorerie (comptes nostro) : 2 128 050 €

✓ Dépôt à terme (nominal) : 117 000 000 €

V. Remboursements anticipés

Au cours du troisième trimestre 2013, le taux de remboursements anticipés totaux calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 3.75%

VI. Risque de taux

Le fonctionnement de HSBC SFH (France) est tel que tant que HSBC France n'est pas en défaut, la structure n'est pas exposée au risque de taux, dans la mesure où les d'Obligations de Financement à l'Habitat, sont parfaitement adossées aux prêts consentis par HSBC SFH (France) à HSBC France.

Dans le cas d'une dégradation de la notation de HSBC France sous A-1 par S&P ou A2 par Moodys, HSBC SFH (France) mettra en place de façon préventive 3 series d'instruments de couverture (taux et devises)

- Couverture du collateral transféré à la structure (Swap de l'actif)
- Couverture des obligations de financement à l'habitat (Swap du passif)
- Back to back avec HSBC France

Ainsi, dans le cas d'un défaut de HSBC France, le risque de taux et de change de HSBC SFH (France) sera couvert avec une contrepartie externe bénéficiant d'une notation minimum (A-1 par S&P et A2 par Moodys).

VII. Couverture du besoin de liquidité

Au 30 Septembre 2013, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture sont estimées comme suit :

- Les paiements de principal et d'intérêts dus au titre des émissions sont couverts par les flux prévisionnels de principal et d'intérêts des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts

Paris, le 15 Novembre 2013,

M. Samir El Aziz

Directeur Général de HSBC SFH (France)